

Petit Lavisse et calcul quotidien au service des régions

Concluons ce dossier d'actualité par une devinette : « J'ai plusieurs siècles d'existence mais je ne suis libéré de ma tutelle que depuis un quart de siècle. Mon poids total est de 1 % du Produit intérieur brut français mais je représente 10 % de l'ensemble de mes consœurs. Qui suis-je ? » La réponse est la Région, la petite dernière dans le paysage territorial.

Si le budget de l'Etat pèse désormais un peu moins de 15% du PIB, contre un peu plus de 20% au début des années 1980, les budgets cumulés des collectivités locales représentent aujourd'hui un peu plus de 10% du PIB, contre 6% il y a trente ans. Entre l'Etat et les collectivités locales, les ordres de grandeur financiers sont donc devenus presque comparables et, à l'intérieur du champ des collectivités, la région a dû trouver sa place.

Durant des décennies et dans tous les établissements, trois livres ont fait partie du quotidien des écoliers, avant le certificat d'études : Le petit Lavisse, Le calcul quotidien et Le Tour de la France par deux enfants, véritable petit livre rouge de la République. Revisions donc, à l'aide de ces manuels d'antan, la France des régions, afin de brosser le tableau de leur situation budgétaire et financière.

Montée en puissance

Le modèle républicain, sous la III^e République a longtemps repoussé jusqu'à l'idée même de région, identifiée aussi bien aux idées fédéralistes qu'aux royalistes. Au demeurant, la consolidation du couple commune-département a permis à l'Etat central, par le biais des préfets, de contrôler toute velléité autonomiste ou revendicatrice. La région sera réellement portée sur les fonds baptismaux par Edgar Faure,

à travers les 21 programmes d'action régionale élaborés en 1955. Ces programmes donneront naissance aux régions métropolitaines telles que nous les connaissons aujourd'hui. Cependant, la montée en puissance s'est effectuée lentement. Songeons qu'aujourd'hui le poids cumulé des budgets des intercommunalités est le même que celui des budgets régionaux.

Le « calcul quotidien »

Tel un problème de fin de cours moyen à résoudre, imaginons le budget des collectivités sous la forme d'un fromage. En nous intéressant aux recettes, il serait découpé en trois parties que sont les dotations, la fiscalité et l'endettement. Fiscalité et dotations représentent plus de 85 % des recettes des régions. Depuis plus d'une décennie, l'Etat s'est attaché à maîtriser les dotations versées aux collectivités, jusqu'à arriver au gel pour l'exercice budgétaire en cours. Puis, l'Etat a ouvert le champ de la fiscalité locale, pour éviter qu'une partie de la note soit payée par le contribuable Etat.

Reste la troisième part du fromage, celle relative à l'endettement local. La question pourrait paraître provocatrice : en quoi les collectivités locales, et notamment les régions, devraient-elles être concernées par l'endettement de l'Etat? D'abord, elles sont dans l'obligation de présenter des budgets en équilibre. Ensuite, leur part dans l'en-

DOSSIER

dettement public a diminué en 30 ans. Mais l'Etat est à ce point endetté que les collectivités ne pourront s'extraire, dans les années à venir, de la situation financière d'ensemble de la Nation. De la même façon, les collectivités sont, à leur niveau, dépendantes de la qualité de signature de la dette française.

Le «Tour de la France par deux enfants»

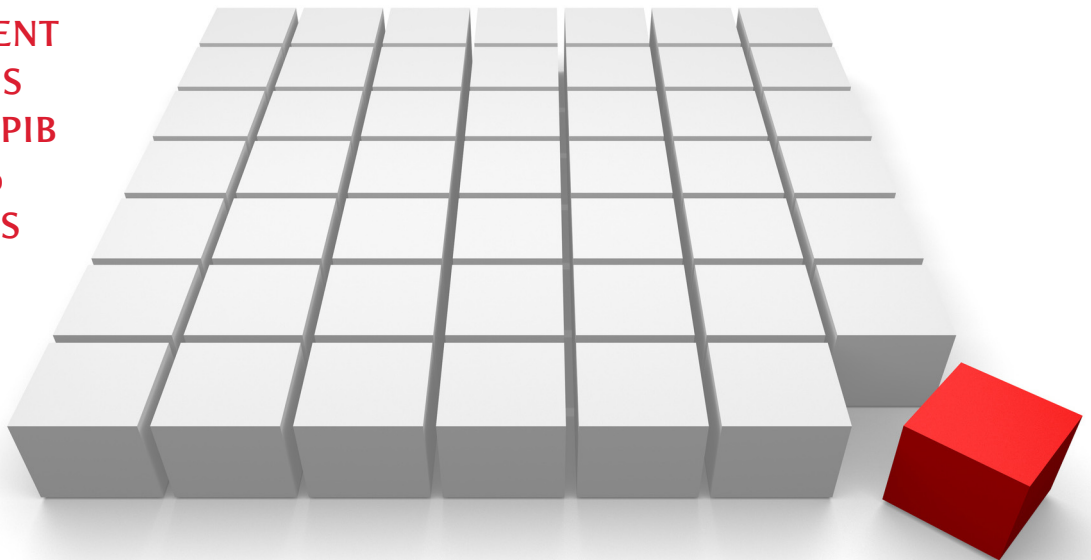
En effectuant un tour de France des dépenses des régions, il convient de relever deux choses, quant à la construction de la légitimité des régions. Tout d'abord, juste après les lois de 1982-83, elle s'est construite en cofinçant des programmes sur des actions ne relevant aucunement de leurs compétences, que ce soit aux côtés de l'Etat, ou aux côtés des autres collectivités, devenant ainsi le «boucleur en dernier ressort» des projets locaux. Cela a permis aux exécutifs régionaux une entrée en force, concrète parce que financière, dans les politiques d'aménagement du territoire. Ensuite, les régions se sont emparées de leurs grandes compétences. C'est ici qu'il convient de saluer l'effort colossal des politiques régionales en matière de transports régionaux, de lycées et de formation professionnelle et d'apprentissage; ces trois domaines représentant aujourd'hui près des neuf dixièmes

de leurs budgets d'intervention. Cet effort des régions, tous azimuts, a été réalisé par une utilisation massive du levier fiscal, de préférence à l'endettement. On comprend dès lors que le nouveau paysage fiscal, qui réduit quasiment à néant la possibilité des régions d'utiliser l'impôt, débouche sur une nouvelle façon d'appréhender la construction des budgets. Et c'est ici que le débat sur la clause générale de compétence trouve sa place. Celle-ci a permis la multiplication d'expérimentations concrètes, originales, et donc certainement duplicables dans les territoires. Mais est-ce bien à une région de cofinancer des canons à neige dans des stations de moyenne montagne, condamnées à court terme par les évolutions climatiques? Car dans notre état unitaire, il est nécessaire de rappeler que la «libre administration des collectivités locales» n'est pas synonyme de liberté totale.

La raréfaction des ressources de l'Etat et des collectivités est une donnée structurante pour l'action publique, que les citoyens comme les administrations doivent intégrer. Dans ces conditions, les régions ne pourront faire l'économie d'examiner leurs interventions tant au regard des bonnes pratiques des autres que de l'abandon d'interventions ne relevant pas de leur champ traditionnel.

JEAN-LUC BŒUF

**LES BUDGETS DES
COLLECTIVITÉS
LOCALES
REPRÉSENTENT
UN PEU PLUS
DE 10 % DU PIB
CONTRE 6 %
IL Y A 30 ANS**



© Pixel, 2012